

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2022

---

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° II-CF715

présenté par

Mme Arrighi, rapporteure, Mme Batho, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,  
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,  
Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas,  
rapporteure Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

### ARTICLE 27

#### ÉTAT B

**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes                                                                                     | +             | -             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Infrastructures et services de transports                                                      | 1 000 000 000 | 0             |
| Affaires maritimes, pêche et aquaculture                                                       | 0             | 0             |
| Paysages, eau et biodiversité                                                                  | 0             | 0             |
| Expertise, information géographique et météorologie                                            | 0             | 0             |
| Prévention des risques                                                                         | 0             | 0             |
| Énergie, climat et après-mines                                                                 | 0             | 1 000 000 000 |
| Service public de l'énergie                                                                    | 0             | 0             |
| Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables | 0             | 0             |
| Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)                      | 0             | 0             |
| Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires                          | 0             | 0             |
| <b>TOTAUX</b>                                                                                  | 1 000 000 000 | 1 000 000 000 |
| <b>SOLDE</b>                                                                                   | 0             |               |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

En septembre 2020, le Gouvernement a annoncé un plan de relance qui accordait 650 millions d'euros de crédits budgétaires pour des investissements dans le fret ferroviaire réseau (250 millions d'euros), le matériel roulant nécessaire à la relance des services de trains de nuit (100 millions d'euros), les investissements dans les lignes de desserte du territoire (300 millions d'euros).

Le rapport su Sénat « *comment remettre la SNCF sur le rail ?* » de mars 2022 fait état d'une situation financière de Fret SNCF structurellement dégradée. L'ancienneté du matériel roulant pèse sur la rentabilité et la compétitivité de la société et nécessite l'engagement d'opérations de renouvellement d'envergure et de lourdes dépenses d'investissement au cours des prochaines années.

Cette situation a un impact négatif sur le fret ferroviaire français. Depuis des décennies, l'activité de fret ferroviaire décline inexorablement en France, en contraste avec les évolutions constatées chez nos voisins européens. Un investissement (État et SNCF Réseau) à hauteur de 10 milliards d'euros dans les infrastructures de fret à horizon 2030 est nécessaire (recommandation n° 15 du rapport).

Cet amendement propose un étalement de cet investissement sur 10 ans, soit un investissement de 1 milliard d'euros par année à compter de l'année 2023. A ce titre, pour l'année 2023, l'amendement procède :

- D'une part à l'augmentation d'1 milliard d'euros en AE et CP de l'action *41 - Ferroviaire* du programme « Infrastructures et services de transports »,

- D'autre part à la réduction à due concurrence en AE et CP des crédits de l'action *03 -Aides à l'acquisition de véhicules propres* du programme « Énergie, climat et après-mines ».

Cette baisse vise uniquement à respecter les règles de recevabilité. Les auteurs de cet amendement n'ont aucune intention de baisser les crédits de cette action et souhaitent que le Gouvernement lève le gage.